

# Actualité

DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES À GHISONACCIA

## L'étang d'Urbino, joyau de la biodiversité

Chaque année, le 2 février est déclaré « Journée mondiale des zones humides ». Dans ce cadre, de nombreuses animations sont proposées au public, en particulier au milieu scolaire, pour souligner l'importance de ces territoires en termes de biodiversité. Sur le rivage de l'étang d'Urbino, à Ghisonaccia, l'opération « Urbino in festa », organisée par la municipalité et le CPIE U Marinu, a été révélatrice de cette richesse naturelle encore trop méconnue.

**AMBIENTE.** Les animateurs du CPIE U Marinu, du Conservatoire du Littoral et de la Collectivité de Corse étaient en grande partie mobilisés, les 2 et 3 février, pour évoquer auprès de 400 scolaires les caractéristiques d'une zone humide in situ. Avec ses 750 hectares, Urbino est le deuxième plus grand étang de Corse. Entourée de marais et de collines, la zone naturelle protégée est également limitrophe de la forêt de Pinia, un autre trésor, propriété du Conservatoire du Littoral. L'étang constitue à la fois un exemple remarquable de préservation de l'environnement et d'appropriation de l'espace par l'homme au regard des activités liées à l'ostréiculture, à la mytiliculture et à la présence d'un restaurant réputé pour la qualité de ses produits, géré par la famille Bronzini.

### Trésor naturel

Reconnu site « Ramsar » depuis 2008, Urbino est un véritable « hotspot » de la biodiversité ! Le 3 février, c'est la classe politique dans son ensemble qui était invitée à découvrir tout le potentiel de ce site remarquable. Les présidents de l'Office de l'Environnement et de l'Office Hydraulique, François Sargentini et Saverio Luciani, le maire de Ghisonaccia



et conseiller territorial, Francis Giudici mais aussi les élus de l'assemblée de Corse, Anne-Marie Pieri, Pascale Simoni, Marie-Thérèse Mariotti, Camille de Rocca Serra et François-Xavier Ceccoli, le président de l'intercommunalité du Fium'Orbu. Castellu, Louis Cesari aux côtés du Sous-Préfet de Corte, Sébastien Cecchi se sont montrés très attentifs aux explications livrées par Michel Muracciole, directeur régional du Conservatoire du Littoral, Isabelle Vescovali, responsable du service environnement de l'ancien Département de la Haute-Corse. La manifestation fut aussi rehaussée par la présence d'Odile Gauthier, la directrice nationale du Conservatoire du Littoral venue spécialement célébrer les 47 ans de la convention de Ramsar : « Les éléments de biodiversité sur l'étang d'Urbino sont très importants avec une richesse pour la pisciculture et la conchyliculture d'où l'enjeu de sensibiliser le plus grand nombre à l'occasion de ces journées dédiées aux zones humides à la nécessité de les préserver. »

Durant cette journée, un récit « La vie de l'étang racontée en plein air » assorti de nombreux ateliers ont été l'occasion de préciser les actions menées ici. Rappelons que depuis un siècle, 90% des zones humides ont disparu en France du fait majeur de l'urbanisation. Pour conti-

nuer à protéger le site d'Urbino, le message de la Collectivité de Corse et celui de l'Etat a été clair. François Sargentini : « Tout le développement futur doit être pensé sur les questions environnementales. Grâce au travail effectué par les précédentes générations en matière de protection, nous avons aujourd'hui un socle important sur lequel nous pouvons nous appuyer afin de consolider et de développer les nécessaires actions de prévention et de sauvegarde des milieux aquatiques. »

### Le conservatoire du littoral : un acteur majeur

Un sentiment partagé par le sous-préfet de Corte, Sébastien Cecchi : « Nous allons continuer les aménagements notamment celui de partie ouest de l'étang car il y a encore beaucoup à faire. J'ai également entendu l'appel en matière d'épuration et nous disposerons du soutien des services de l'Etat que cela soit la DREAL ou la DDTM. Second élément, la protection doit être conduite dans un esprit de développement durable en permettant l'accès au site. Je suis à la fois pour la protection et la mise en valeur. Il n'y a pas de meilleur moyen de protéger que de laisser un accès notamment à l'éducation. La manifestation qui a rassemblé les scolaires a été, de ce

côté, une parfaite réussite. Enfin, il y a la stratégie d'acquisitions et d'aménagements développée par le Conservatoire du Littoral pour le Ministère de l'Ecologie. Le Conservatoire dispose d'un budget annuel de 55 millions d'euros, 25 millions sont consacrés aux acquisitions et 15 millions sur la partie aménagements et travaux. C'est un budget important mais qui peut être sensible aux fluctuations en raison de la taxe sur la francisation des navires. C'est un sujet d'attention très sensible ! »

En effet, un décret de loi publié le 19 juillet 2017 offre maintenant la possibilité au Conservatoire du Littoral de procéder à des acquisitions foncières. Le texte a modifié notamment certaines dispositions applicables au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL). Il s'agit en particulier de clarifier certaines procédures afin de sécuriser les actes pris par l'établissement dans ses missions d'intervention foncière.

Avec 200 000 hectares protégés, le Conservatoire a l'intention à l'horizon 2050 d'acquérir 120 000 hectares supplémentaires. Une politique qui sera effectuée avec le concours financier de la taxe de francisation sur les navires de plaisance dont une partie est réaffectée au budget du Conservatoire sur tout le territoire à l'exception de l'île puisque c'est la Collectivité de Corse qui perçoit aujourd'hui les recettes de cette taxe. L'objectif du Conservatoire serait de regrouper un patrimoine protégé d'environ 320.000 hectares répartis sur environ 1.000 sites. En Corse, le texte de loi anticipait également la mise en œuvre de la Collectivité unique en permettant une représentation de l'Assemblée de Corse (huit membres) et de la Chambre des territoires (4 membres) au sein du Conseil des Rivages.

Y.C.